

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 08 juillet 2021.

Ordre du jour :

- Mise à jour du tableau des emplois,
- Tarifs périscolaires 2021/2022,
- Devis pour travaux d'aménagement du point d'apport volontaire,
- Suppression de l'exonération de la TFPB pour les constructions nouvelles,
- Demande d'avis sur une déviation de nuit dans le cadre de travaux d'entretien du tunnel du Fort l'Ecluse,
- Proposition d'atelier à destination des élus : l'art comme moyen de communication : pour créer du lien avec soi et avec les autres.
- Divers.

A Chevrier, le 1^{er} juillet 2021

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

L'An deux mil vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Xavier GAUD, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Kévin POUPARD, Claude REINHARDT, Thierry ROSAY.
Etait excusée : Evelyne CLERC, Audrey LEONARD

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François CARREL est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 03 juin 2021 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 03 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Point d'étape sur le projet de territoire :

Madame le Maire présente au conseil municipal de projet de territoire en expliquant les différents points.

Tableau des emplois (2021/07/01) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services à compter du 12 juillet 2021.

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune somme suit pour tenir compte des besoins de plus en plus importants en personnels liés à une croissance constante de la population :

- création d'un emploi de Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet : 20,35/35h,
- création d'un emploi saisonnier de Adjoint Technique Territorial à temps non complet : 10/35h, du 26 juillet 2021 au 06 août 2021.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** : - la création d'un emploi permanent de Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet : 20,35/35h,
- la création d'un emploi saisonnier de Adjoint Technique Territorial à temps non complet : 10/35h, du 26 juillet 2021 au 06 août 2021.
- **ADOpte** le tableau des emplois figurant en annexe,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Tarifs périscolaires 2021/2022 (2021/07/02) :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/06/03 du 03 juin 2021.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Les tarifs appliqués **dépendent du Quotient Familial** qui doit être justifié en début d'année par la fourniture de l'attestation CAF.

Pour les inscriptions tardives, une pénalité de 10€ sera appliquée en supplément du tarif.

Ces tarifs sont applicables à compter du 02/09/2021.

- Tarifs de la garderie :

Quotient Familial	T1 (0€-1000 €)	T2 (1001€-1500 €)	T3 (1501€-2000 €)	T4 (>2001 €)	RS
Matin (7h30-8h30)	1,90€	2,50€	3,10€	3,80€	4,50€
Soir (16h30-17h30) Avec goûter	1,90€	2,50€	3,10€	3,80€	4,50€
Soir (17h30-18h30)	1,90€	2,50€	3,10€	3,80€	4,50€

- Tarifs de la cantine :

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de remarques de parents d'élèves relevant un tarif pas suffisamment progressif en fonction des différentes tranches de Quotient Familial décident une baisse significative de 1 € sur la première tranche T1 correspondant aux familles les plus modestes".

Le tarif de la cantine comprend la prestation du repas et les 2 h de surveillance de l'enfant.

Quotient Familial	T1 (0€-1000 €)	T2 (1001€-1500 €)	T3 (1501€-2000 €)	T4 (>2001 €)	RS
Tarif repas + surveillance	4,50€	5,50€	6,10€	6,60€	8,00€

NB : RS = résidence secondaire

Devis pour travaux d'aménagement du point d'apport volontaire (2021/07/03) :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Eiffage pour des travaux d'aménagement du point d'apport volontaire situé à l'intersection du chemin des Perrières et du chemin des Ner qui s'élève à 18 222,50 € HT.

Elle rappelle à l'assemblée que lors de l'opération immobilière de la SCI Ner Est sur un tènement situé chemin des Perrières autorisée par le PC 07407416H0010, le promoteur devait prévoir une aire pour conteneurs à ordures ménagères.

En accord avec la commune, cet emplacement n'a pas été réalisé mais la SCI doit participer au financement du point d'apport volontaire situé chemin des Ner à proximité de son opération immobilière.

Madame le Maire propose que le montant de la participation financière de la SCI Ner Est s'élève à 3600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 18 222,50 € HT,
- VALIDE la participation financière de la SCI Ner Est d'un montant de 3 600 €,
- CHARGE Madame le Maire de procéder à l'encaissement de cette participation.

Suppression de l'exonération de la TFPB pour les constructions nouvelles (2021/07/04) :

Madame le Maire de Chevrier expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- DECIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Demande d'avis sur une déviation de nuit dans le cadre de travaux d'entretien du tunnel du Fort l'Ecluse :

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental de l'Ain sollicitant l'avis de la commune pour la mise en place d'une déviation les 23,24,25 et 26 août de 20h à 6h qui empruntera les RD 1206 et RD 908A pendant les travaux d'entretien du tunnel du Fort l'Ecluse.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et précise que la route du muret est interdite aux véhicules de plus de 19T.

Proposition d'atelier à destination des élus : l'art comme moyen de communication : pour créer du lien avec soi et avec les autres :

Mme le Maire présente au conseil municipal une proposition de stage à destination des élus : l'art comme moyen de communication pour créer du lien avec soi et avec les autres.

Le Conseil Municipal accepte de participer à ce stage et souhaiterait le faire courant octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS